

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
principe pour le
mécénat financier**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

21

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :
10 juin 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 18 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(17 juin 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : GAGNEAU Claudine est excusée et donne pouvoir à BEAUDET Marie-Pierre, CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à BASSET Jean-Paul, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et donne pouvoir à MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, et RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur : Florian DUVERNAY

EXPOSE

Le mécénat est un mode de cofinancement de projets d'intérêt général de plus en plus répandu. Il permet le rapprochement des collectivités avec les acteurs économiques à travers l'acte de don.

La commune de Charnay-lès-Mâcon souhaite mettre en œuvre une démarche de mécénat pour dégager des financements complémentaires afin de financer des projets présentant un intérêt général. Le projet prioritairement identifié est le vélobus mise en place récemment pour développer les déplacements en mode doux et donner le goût du vélo dès le plus jeune âge. Le recours au mécénat pourra être étendu à d'autres projets portés par la commune afin de développer un partenariat avec les acteurs économiques et de valoriser les actions d'intérêt général de Charnay-lès-Mâcon.

Pour sécuriser et encadrer le fonctionnement du mécénat, il est demandé au conseil municipal d'approuver un modèle de convention proposé aux entreprises pour formaliser leur don auprès de la commune.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1,

VU le code général des impôts, notamment l'article 238 bis,

VU la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

VU la convention type jointe en annexe,
Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

APPROUVE le modèle de convention de mécénat avec les entreprises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

